REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice :*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 22 mars 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-deux mars à 21 heures

Date de la convocation : 14/01/2013
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusées : Mmes COVINHES Brigitte et RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°20-2013
Elargissement d'un chemin à Verrières : acquisitions foncières

✓ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

L'instauration d'un droit de préemption en 2007 sur une partie de la parcelle ZO 32 ceci afin de rétablir le chemin d'accès au village dont une partie des soutènements s'est effondrée sur le domaine public.

✓ Monsieur le Maire fait part :
- des échanges avec les propriétaires concernées l'indivision Lucile Souche et Gisèle Belugou respectivement domiciliées 57 rue Lunaret à Montpellier et 12 rue Ferdinand Fabre à Montpellier et Messieurs Valat David et Valat Georges, domiciliés à Verrières, commune de Montlaur et de leur accord pour céder pour l'euro symbolique la surface nécessaire permettant l'élargissement du chemin d'exploitation n° 10 à Verrières. En contrepartie la commune prendrait à sa charge la réalisation du chemin, la réfection des soutènements, l'aménagement paysager, les frais de géomètre et de notaire.
- de l'établissement des documents cadastraux par Monsieur Roques, géomètre comportant l'attribution de nouveaux numéros

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

* **décide** :
- l'acquisition de la parcelle ZO 84 (89 ca) à l'indivision Souche/Belugou pour l'euro symbolique
- l'acquisition de la parcelle ZS 75 (41ca) à M. Valat David pour l'euro symbolique
- l'acquisition des parcelles ZS 73 (74 ca) et ZS 72 (72 ca) à M. VALAT Georges pour l'euro symbolique
- **donne un avis favorable** aux conditions d'acquisition exposées ci-dessus
- **confie** l'acte à intervenir à la Selarl Guillaume GAUCI et Estelle IMBERT-GAUCI, notaires associés à Belmont/Rance (Aveyron). Les frais d'actes afférents à cette affaire seront supportés par la commune
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à venir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN

- Transmis au représentant de l'Etat le